

UNITED NATIONS

NATIONS UNIES

UNRESTRICTED  
E/CONF/PASS/PC/2/Add.6  
May 1947  
ORIGINAL : ENGLISH

ECONOMIC  
AND  
SOCIAL COUNCIL

CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL

COMITE D'EXPERTS CHARGE DE PREPARER UNE CONFERENCE  
MONDIALE SUR LES QUESTIONS DE PASSEPORTS  
ET DES FORMALITES DE FRONTIERES

MEMORANDUM PREPARATOIRE

Annexe 19.

Lettre du Représentant de la Chambre de Commerce Internationale

Bureau du Représentant Permanent  
auprès du Conseil Economique et  
Social et des institutions spé-  
cialisées rattachées à l'Organi-  
sation des Nations Unies

Siège international :  
Cours Albert Ier, 36  
Paris

Appartement 228, 37 Wall Street,  
New York 5, N.Y.

Genève, le 23 avril 1947.

Monsieur le Président,

1. La Délégation de la Chambre de Commerce Internationale vous remercie de l'occasion qui lui a été donnée d'assister aux réunions du Comité d'experts chargé de formuler des recommandations et de préparer une Conférence mondiale sur les questions des passeports et des formalités de frontières.

2. La Délégation a suivi les discussions avec un vif intérêt. Elle a compris que les représentants des différents Gouvernements, à qui il appartient de délivrer les passeports et les visas et d'exercer un contrôle administratif sur ces documents ont naturellement pour principale préoccupation de ne recommander que des simplifications qui ne limiteront pas ce contrôle, et qu'ils désirent en même temps réaliser, dans toute la mesure du possible, l'uniformité et la réciprocité. La Délégation apprécie hautement les efforts sincères qui se sont manifestés au sein du Comité pour simplifier les formalités - dont un grand nombre, on ne peut que le regretter, sont manifestement indispensables partout dans les circonstances actuelles.

3. Bien que le mandat du Comité d'experts ne contienne à ce sujet aucune mention explicite, la Délégation est cependant convaincue que le Conseil Economique et Social, lorsqu'il a convoqué le présent Comité d'experts, aurait accueilli avec satisfaction des propositions qui, bien loin de représenter la codification, même améliorée des méthodes en vigueur, auraient plutôt indiqué à la future Conférence mondiale quelles modifica-  
tions radicales il y aurait lieu d'apporter aux méthodes actuelles pour supprimer autant que possible les restrictions apportées aux voyages internationaux, même au prix de certains risques et

inconvénients qui pourraient en résulter pour les administrations intéressées.

4. La Délégation ne peut s'empêcher d'estimer que le Comité, soucieux avant tout de trouver des formules acceptables pour tous les Membres, a, par exemple en ce qui concerne l'importante question des visas, adopté des clauses restrictives qui peuvent être considérées comme impliquant une approbation du maintien du régime des visas. La Chambre de Commerce Internationale aurait préféré que le Comité insistât davantage sur les vues exprimées par certaines Délégations gouvernementales et par tous les organismes privés en faveur de la suppression des visas - et des droits perçus à l'occasion de leur délivrance. Les mesures que certains Gouvernements ont prises récemment en vue d'abolir les visas par voie d'accords bilatéraux, et que la CCI a accueillies avec satisfaction, l'avaient amenée à concevoir cet espoir.

5. La CCI croit avoir l'appui des autres organisations privées représentées à la réunion du Comité d'experts lorsqu'elle exprime le vœu que le Comité, au moment où il transmettra ses recommandations, qui ont été manifestement élaborées en vue d'assouplir le contrôle exercé par l'administration sur les voyages internationaux, attirera l'attention de la Conférence mondiale sur le fait que les organismes privés ne croient pas que l'adoption de ces recommandations contribuera à rétablir dans une mesure suffisante la liberté des voyages, condition indispensable du rétablissement de la liberté individuelle et du relèvement de l'économie mondiale.

6. Enfin, la CCI, de même que les organismes privés, regrette vivement que le mandat du Comité d'experts ne leur ait pas permis d'étudier la question de l'attribution de devises étrangères aux voyageurs. Les restrictions qui subsistent dans ce domaine constituent un obstacle encore plus grand que les passeports, visas et autres formalités de frontières. Aussi la CCI demande-t-elle que le rapport du Comité mentionne cette lacune de son mandat, de manière que la Conférence mondiale puisse inscrire dans le sien cette question d'une portée plus générale, et puisse la discuter en séance plénière.

La CCI vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer la présente lettre aux Membres du présent Comité, pour leur information.

Veillez agréer, etc.

Pour la Chambre de Commerce  
Internationale

(s) P. Stoppani

Monsieur C.D. CAREW ROBINSON, C.B.  
Président du Comité d'experts chargé  
de préparer une Conférence mondiale  
sur les questions de passeports et  
des formalités de frontières.